

Début des enquêtes de la CNESST et pourparlers avec le Conseil du trésor

En mars dernier, les fédérations du secteur public de la CSN ont rencontré les représentants de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). La Commission désirait nous exposer la façon dont elle procédera pour enquêter sur nos plaintes concernant l'opération de maintien de l'équité salariale de 2010. Après quatre ans de discussions infructueuses avec le Conseil du trésor afin d'en arriver à une entente sur nos plaintes, la CNESST doit maintenant statuer sur la validité de nos plaintes. Ce processus d'enquête et de décision, prévu à la loi, est maintenant entamé.

Parallèlement, le 18 avril dernier, le Conseil du trésor nous a convoqués pour relancer les pourparlers. Bien que le processus décisionnel de la CNESST soit enclenché, il est tout de même possible de tenter de trouver une entente satisfaisante avec le gouvernement. Lors de cette rencontre, nous avons encore une fois réitéré notre position : le Conseil du trésor doit répondre à la dernière proposition des organisations syndicales, déposée depuis maintenant 18 mois. Notre fédération sera toujours à l'écoute d'une offre de règlement du gouvernement qui sera satisfaisante pour les membres que nous représentons et qui mettrait un terme aux discriminations salariales envers les femmes qui auraient pu s'introduire depuis la mise en place du programme d'équité salariale.

Néanmoins, cette tentative de reprise des discussions initiée par le Conseil du trésor ne doit pas, et nous avons été clairs à ce sujet, ralentir les travaux enfin amorcés par la CNESST sur l'ensemble des plaintes que nous avons déposés à l'endroit de l'opération de maintien de l'équité salariale effectué unilatéralement par le gouvernement en 2010. Nos équipes de travail s'affairent à finaliser les représentations que nous ferons auprès de la CNESST à cet égard.